RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE



DIRECTION
DE LA VOIRIE
ET DES INFRASTRUCTURES

29 NOV. 2017

Toulouse le

Monsieur Wilfrid SABIRON
Maire de LAYRAC-SUR-TARN
Mairie de Layrac-sur-Tarn
31340 LAYRAC-SUR-TARN

Dossier suivi par : Christelle HEBRAUD Tél : 05 34 33 49 26 Fax : 05 34 33 49 03 Réf. à rappeler :

DVI / H.C / com Travaux / RD14 Fermeture pont suspendu

Monsieur le Maire,

Le développement et l'entretien du réseau routier constituent un enjeu majeur pour le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Afin d'assurer le confort et la sécurité des usagers, 6 138 km de route et 1 840 ouvrages d'art sont entretenus quotidiennement.

Dans le cadre du suivi régulier des ponts réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, une faiblesse importante a été détectée sur le pont suspendu de Villemur-sur-Tarn.

Les pièces métalliques qui soutiennent les câbles du pont sont particulièrement fragiles par **faible température**, avec risque de rupture, interdisant de ce fait toute circulation ou travaux en période hivernale.

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, le Conseil départemental :

- ferme cet ouvrage à toute circulation (automobile, piétonne et cycle) du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 27 avril 2018 ;
- programme des travaux de réparation d'urgence qui auront lieu dès que les conditions de sécurité seront assurées pour les entreprises intervenantes.

Les véhicules légers devront emprunter le pont Boudy et le pont de la Magdelaine pour traverser le Tarn.

Pour les poids lourds, deux itinéraires de déviation seront mis en place comme suit :

- de Bondigoux ou Layrac vers Villemur-sur-Tarn ou vers Le Born, ils seront déviés par la RD 15, le pont de la Magdelaine, la RD 630, la RD 29 « Magnanac », la RD 29D « avenue Kennedy » et le pont Boudy ;

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE 1. boulevard de la Marquette

31090 TOULOUSE Cedex 9 tél. 05 34 33 32 31 www.haute-garonne.fr

- de Le Born ou de Villemur-sur-Tarn en allant vers Layrac et Bondigoux, ils utiliseront la RD 29D « avenue Kennedy », la RD 29 « Magnanac », la RD 630, le pont de la Magdelaine et la RD 15.

Dans le sens Le Born, au nord de Villemur-sur-Tarn, vers la rive sud de Villemur-sur-Tarn et vice-versa, la circulation pourra s'effectuer normalement par le pont Boudy.

Un arrêté de circulation couvrira, bien évidemment, l'ensemble de ces dispositions.

Conscient de la gêne occasionnée, le Conseil départemental de la Haute-Garonne met tout en œuvre pour limiter la fermeture de l'ouvrage, procéder aux réparations (qui ne peuvent intervenir qu'à compter du mois de mars dès réchauffement des températures) et ainsi rétablir la circulation automobile et piétonne dans des conditions de sécurité optimales.

Dans le même temps, des études complémentaires sont en cours afin d'améliorer sur le pont suspendu, les liaisons douces entre les deux rives du Tarn.

Le secteur routier de Villemur-sur-Tarn (Tél: 05 62 22 91 60) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne